

	Fiche du registre spécial de signalement de DANGER GRAVE et IMMINENT	Fiche du REGISTRE SANTE et SECURITE au TRAVAIL	APPLICATIF « FAITS ETABLISSEMENT »
QUEL OUTIL ? Objectifs ?	<p>Registre spécial de signalement de danger grave et imminent</p> <p>La fiche de signalement de danger grave <u>et</u> imminent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ obligatoire dans les écoles, établissements, services ➤ signaler une menace directe pour la vie ou la santé de l'agent, c'est-à-dire une situation de fait pouvant provoquer un dommage à l'intégrité physique ou mentale, ou à la santé de la personne. ➤ Le registre DGI est tenu à disposition des membres du CHSCT, de l'ISST, et de l'inspection du travail. 	<p>Registre santé, sécurité au travail</p> <p>La fiche du registre de santé et de sécurité au travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ obligatoire dans les écoles, établissements, services ➤ inscrire des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. ➤ Le registre SST est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et le cas échéant, des usagers de l'établissement ➤ Il est également tenu à la disposition de l'ISST et des membres du CHSCT. 	<p>Via le PIA, application « Faits établissement »</p> <p>Accès à l'application possible pour les directeurs d'école, IEN 1^{er} degré, chefs d'établissement et toute personne désignée par le Recteur ou le DAASEN.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Signaler aux autorités académiques les faits préoccupants ; ➤ Demander aux autorités académiques un accompagnement ; ➤ Garder en mémoire ces faits sur une durée de 5 ans ➤ Informer en temps réel les responsables académiques ; ➤ Alerter le ministère sur les faits les plus graves ; ➤ Proposer une aide au pilotage sous forme d'un tableau de synthèse.
QUAND ?	<p>En cas de situation de danger grave <u>et</u> imminent.</p> <p>Le caractère imminent du danger se caractérise par le fait que le danger est susceptible de se réaliser dans un délai immédiat ou rapproché.</p> <p>Un danger grave est un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée.</p>	<p>Pour signaler des évènements passés ou présents qui ont un impact sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.</p> <p>Ex : presque-accident, évènement dangereux, chute, amélioration des conditions de travail (ergonomie du poste de travail, hygiène, organisation du travail...).</p>	<p>Lorsque le fait porte sur des atteintes aux valeurs de la République, aux personnes, à la sûreté, au climat scolaire, aux biens.</p> <p>Le fait concerne un personnel, un élève ou une tierce personne, mais est renseigné de manière anonyme.</p>

<p>Et après ?</p>	<p>La fiche est transmise selon la procédure académique, (IEN/chef d'établissement, Assistant de prévention, CHSCTA). L'autorité administrative compétente enquête et traite la fiche. Des mesures pour faire cesser le danger sont proposées et appliquées si nécessaire.</p>	<p>La fiche est transmise selon la procédure académique (IEN/chef d'établissement, Assistant de prévention, CHSCTA). L'autorité administrative apporte une réponse dans les plus brefs délais en faisant le cas échéant des propositions de nature à résoudre le problème.</p>	<p>Le rectorat est informé en temps réel des faits. Des mesures peuvent être prises ou proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de l'Equipe Mobile de Sécurité - Mise en place d'une cellule d'écoute - Mesures différées, prévention, entretiens - Accompagnement des équipes
--------------------------	--	---	---



Les différentes démarches peuvent être dissociées, mais peuvent être complémentaires, notamment pour la prévention des risques professionnels.

Par exemple:

- Renseigner « faits établissement » peut être complété par l'envoi d'une fiche SST
- Une procédure d'alerte peut nécessiter de renseigner « faits établissements », puis une fiche SST.

Retrouvez registres académiques, démarches et procédures sur : <https://site.ac-martinique.fr/sstrm/>

